

LE RISQUE BIOLOGIQUE



Mai 2019

Les agents biologiques sont présents chez les êtres vivants (humains, plante, animaux), dans l'environnement (eaux, sols) et dans les milieux de travail. La plupart des agents biologiques sont inoffensifs pour l'homme mais certains peuvent être à l'origine de maladie.

L'évaluation des risques retranscrite dans le Document Unique doit prendre en compte ce risque

LES AGENTS BIOLOGIQUES

Les agents biologiques sont des êtres vivants microscopiques, invisibles à l'œil nu. Ils sont présents partout et sont indispensables à la vie. On distingue cinq grandes familles :

**Bactéries**

(staphylocoques dorés, leptospires bactéries responsables de la leptospirose...)

**Champignons microscopiques**

(moisissures, levures...)

**Parasites**

(taenias...)

**Virus**

(VIH, hépatites B...)

**Prions**

(agents de la maladie de Creutzfeldt-Jakob...)

Le code du travail classe les agents biologiques en quatre groupes en fonction de l'importance du risque d'infection qu'ils présentent. Les agents des groupes 2, 3 et 4 sont considérés comme pathogène (susceptibles de provoquer des maladies).

LES EFFETS SUR LA SANTÉ

Les effets sur la santé sont très variables, ils dépendent notamment de l'agent biologique en cause, des conditions d'exposition et de certains facteurs individuels.

L'exposition à des agents biologiques peut entraîner quatre types de répercussions sur la santé :

- **Infections** : pénétration et multiplication d'un micro-organisme dans le corps (hépatites virales, tuberculose, légionellose...)
- **Allergies** : réaction d'hypersensibilité dues à une stimulation trop importante des défenses immunitaire après la rencontre avec un allergène (asthme, poumon du fermier...)
- **Effets toxiques** : troubles résultant de l'action exercée sur l'organisme par une ou des toxines issues d'agents biologiques
- **Cancers** : infections chroniques pouvant provoquer des cancers



LA CONTAMINATION

L'agent infectieux pénètre dans l'organisme de quatre façons :

- Par **inhalation**, l'agent infectieux entre par les voies respiratoires,
- Par **contact** avec la peau ou les muqueuses (celle-ci est facilitée en cas de plaie),
- Par **inoculation**, piqûre avec une seringue abandonnée, une tique ou un moustique,
- Par **ingestion**, en portant les mains ou un objet à la bouche

Quelque soit l'activité professionnelle concernée, la contamination va suivre une chaîne de transmission.

Cette chaîne est constituée de cinq maillons : le réservoir d'agents biologiques, les portes de sortie ou les modes d'accès au réservoir, la transmission, les portes d'entrée et l'hôte potentiel.

Chaîne de transmission LEPTOSPIROSE

Réservoir :
rongeur

Porte de sortie :
urines

Transmission :
par contact

Porte d'entrée :
peau lésée ou peau ramollie
après séjour prolongée dans l'eau

Hôte :
agent (travail en égout, entretien
des berges...)

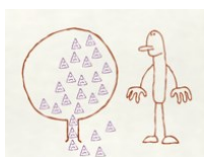
LES ACTIVITÉS CONCERNÉES

De nombreux agents sont concernés par le risque biologique, les principales activités exposant aux agents biologiques sont :

- ✓ Travail au contact d'humains ou de produits d'origine humaine : personnel d'accueil, services à la personne, métiers de la petite enfance, activités éducatives...
- ✓ Travail au contact d'animaux ou de leurs produits : métiers de la forêt et de la nature, capture d'animaux errants, ramassage d'animaux mort...
- ✓ Assainissement : ripeurs, personnel des centres de tri de déchets, égoutiers, travailleurs des stations d'épuration...
- ✓ Entretien et maintenance : personnel de nettoyage, employés de maintenance...

LA PRÉVENTION DU RISQUE BIOLOGIQUE

La prévention du risque va consister à rompre le plus en amont possible la chaîne de transmission en s'appuyant sur des mesures d'organisation du travail, de protections collective et individuelle ainsi que l'information et la formation des agents

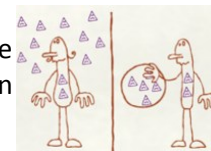


→ Agir sur le réservoir

Empêcher la constitution d'un réservoir : nettoyer régulièrement pour éviter la prolifération des agents biologiques, lutter contre l'intrusion des insectes et des rongeurs...

→ Agir sur la transmission

Améliorer la ventilation de l'air des locaux de travail, limiter les projections (réduction de l'utilisation de jets d'eau à haute pression dans un environnement souillé), limiter la mise en suspension des poussières...



→ Agir au niveau des agents

Fournir les équipements de protection individuelle adaptés (gants, vêtements de protection, lunettes...) et former les agents à leur usage. Assurer le nettoyage régulier des vêtements de travail par la collectivité.

Mettre à disposition les moyens d'hygiène nécessaires (placards séparés pour vêtements de ville et de travail, douches, lavabos, toilettes).

Sensibiliser les agents sur les risques biologiques.



Illustrations INRS ED988 et ED6034